



## VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

### DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

#### COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 04 JUIN 2012

Tenu sous la présidence de M. Jean-Paul MONIN, Président

- Nombre de membres en exercice :	12
- Nombre de présents :	07
- Nombre de votants :	08
- Convocation du Comité de Gestion le :	15 mai 2012
- Convocation distribuée le :	15 mai 2012
- Affichage du compte-rendu le :	11 juin 2012

#### PRESENTS

- M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
- MME SIMONNET, MME BERTHELOT, Membres du Conseil Municipal,
- MME DARTOIS, MME FRANCK, MME VAXELAIRE, Représentantes des sociétaires,
- avec voix consultatives : MME PICARD MORLOT, MME LAURENT  
et M. JOANNES

#### POUVOIR

- M. SAPIRSTEIN à MME SIMONNET

#### EXCUSEES

- MME LEROY
- MME MERCIER
- MME POYDENOT
- MME DOLATA

M. MONIN ouvre la séance.

#### **1. Subvention à l'Ecole Elémentaire Mouzimpré**

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mme PICARD-MORLOT, Directrice de l'école élémentaire Mouzimpré, sollicite une subvention auprès de la Caisse des Ecoles pour la participation aux frais de transport concernant plusieurs sorties pédagogiques pour un coût total estimé à 375,14 € défini ainsi :

- Transport de 9 classes correspondant à 4 cars Kéolis au Théâtre de la Source à Tomblaine les 6 et 7 février 2012 pour 270,00 €.
- Transport de 2 classes en Tram au Muséum-Aquarium de Nancy le 6 mars 2012 pour 49,20 €
- Transport de 2 classes correspondant à 1 car Kéolis à l'Arboretum du C.P.I.E de Champenoux le 03 avril 2012 pour 55,94 €.

La subvention accordée aux écoles élémentaires de la commune pour le transport de sorties pédagogiques s'élève à 400,00€ maximum par année civile.

## **PROPOSITION**

Il est proposé au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles d'accepter le versement d'une subvention de 375,14 € à l'école élémentaire Mouzimpré à titre de participation aux frais de transport pour les sorties pédagogiques citées ci-dessus.

## **DELIBERATION**

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

### **2. Remise gracieuse**

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Lors des classes de neige de 2011, une des élèves s'est fracturée la jambe le 21 mars suite à un accident de ski.

Comme il était convenu entre les deux parties, le Centre d'accueil a d'abord pris à sa charge les frais médicaux à hauteur de 309,98 € avant de les refacturer à la Caisse des Ecoles d'Essey-lès-Nancy qui a procédé au remboursement intégral.

La Caisse des Ecoles a ensuite émis un titre de recettes du même montant auprès de la mère de l'enfant qui a fait valoir ses droits auprès de la sécurité sociale et de sa mutuelle, mais dont il restait à sa charge la somme de 124,01 € de frais non-remboursables.

Celle-ci a donc renvoyé un chèque de 185,97 € correspondant aux frais pharmaceutiques remboursables et a demandé par la même occasion à ce que la Caisse des Ecoles abandonne la part correspondant aux frais non-remboursables de 124,01 €.

Conformément à l'instruction codificatrice n° 05-050-m0 du 13 décembre 2005, "*le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité locale une demande de remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur (situation de ressources, charges de famille...)*" et "*il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public local, en raison de sa compétence budgétaire, de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement*".

Compte-tenu de la situation de la famille concernée ainsi que du contexte de l'accident (classes de neige), il est proposé à l'assemblée délibérante de répondre positivement à la demande la mère de l'enfant.

### **PROPOSITION**

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accorder une remise gracieuse à la mère de l'enfant à hauteur de 124,01 € sur le remboursement des frais médicaux engagés par la Caisse des Ecoles, et d'autoriser le Président à prendre les mesures nécessaires au règlement de cette affaire.

Il est rappelé que cette remise de dette fait disparaître le lien de droit entre l'établissement public et son débiteur en éteignant la créance susvisée et libère par là-même la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public chargé de la recouvrir.

M. CLEMENT souligne qu'une assurance a été contractée pour ne plus rencontrer ce genre de problème pour les prochaines classes de neige.

### **DELIBERATION**

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Accueil des enfants de l'ARS et du CADA/ADOMA :**

Mme SIMONNET indique qu'elle aurait souhaité aborder cette question de l'accueil des enfants de l'ARS et du CADA/ADOMA en présence de M. MASSON.

M. MONIN rappelle que la municipalité a l'obligation de scolariser les enfants lorsqu'ils arrivent sur la commune. Avec l'ARS ce n'est pas toujours facile, car il faut souvent agir dans l'urgence.

MME SIMONNET remercie les écoles d'accueillir les élèves. Une réflexion est engagée quant à savoir s'il convient de rester sur le même principe de répartition dans les 5 écoles en fonction des capacités d'accueil ou d'affecter les enfants en priorité sur une école élémentaire et maternelle. La majorité des directrices et directeurs souhaite la répartition entre les écoles.

M. MONIN ajoute que pour les familles du CADA, il y a un parrainage aidant ces familles à s'installer.

MME PICARD-MORLOT pose la question de la création d'une classe de CLIN.

M. CARDINAL fait remarquer qu'il faut un nombre suffisant d'élèves pour obtenir cette création et qu'il est possible d'en faire la demande.

#### **Périmètre scolaire des écoles élémentaires :**

MME SIMONNET évoque le périmètre scolaire des primaires suite à l'affectation des enfants dans les écoles maternelles. Cette année, pour équilibrer les effectifs dans les 3

écoles maternelles, certaines familles ont été dirigées vers des écoles qui ne correspondent pas forcément à leur périmètre, et exprime le souhait du directeur de l'EAC de voir le périmètre pour les écoles élémentaires conservé.

MME SIMONNET reconnaît que la situation n'est pas simple mais que la municipalité sait être souple.

M. CARDINAL souligne qu'avec l'accord des familles et des enseignants, des solutions sont toujours possibles.

#### Intervention des associations patriotiques :

M. THOUVENOT indique que les associations patriotiques souhaiteraient pouvoir intervenir dans les écoles avant les cérémonies patriotiques pour expliquer les raisons de la commémoration.

MME PICARD-MORLOT et M CARDINAL répondent que les enseignants expliquent déjà tout cela aux élèves en cours d'histoire, que les programmes sont déjà très chargés. Toutefois, une intervention en dehors du temps scolaire reste parfaitement possible.

#### Présentation des animations sur la butte Sainte Geneviève :

M. MONIN accueille M. Valentin KALAN du Conseil Général, qui intervient sur les espaces naturels sensibles (ENS) sur Nancy – Couronne et tout particulièrement sur la Butte Sainte Geneviève.

M. KALAN rappelle les actions menées cette année sur la Butte Sainte Geneviève. Sept classes du cycle 3 ont participé avec 1 intervention en classe et 2 interventions sur le terrain, la première à la fin de l'hiver et l'autre au printemps pour apprécier le changement de la nature entre les saisons. Les actions mises en place permettent de mieux connaître le site, de le préserver et de sensibiliser le public.

MME PICARD-MORLOT souligne que les élèves ont participé à ces actions l'année dernière et pense que pour la rentrée prochaine, de nouvelles classes y participeront. Elle souligne l'avantage de la prise en charge du transport par le Conseil Général.

MME LAURENT souhaiterait que ces animations soient ouvertes aussi au cycle 2 (grande section de maternelle).

M. KALAN répond qu'il faut des outils adaptés comme le Vallon de Bellefontaine pour la maternelle. Il ajoute qu'il serait intéressant d'ouvrir la Butte Sainte Geneviève aux écoles des autres communes.

M. MONIN signale que de très jolies forêts se trouvent autour de la Butte, du côté d'Agincourt. Ce sont des arbres qui se sont régénérés suite à la tempête de 1999.

M. KALAN informe que mi-juin, les écoles pourront procéder aux inscriptions pour la prochaine année scolaire sur le site internet.

#### Information de M. CARDINAL :

M. CARDINAL annonce que le Maire de Saint-Max n'a pas renouvelé la convention pour les locaux de l'Inspection de l'Education Nationale (administratif et formation) et récupère ces locaux dès la fin de l'année scolaire. La municipalité d'Essey a proposé des locaux à l'Ecole d'Application du Centre mais le Rectorat a refusé et applique les consignes de "densification des fonctionnaires".

M. MONIN précise que Mathieu KLEIN, Vice-Président du Conseil Général délégué à l'éducation, a été interpellé pour une intervention auprès du Rectorat. M. MONIN se propose de faire un courrier auprès du Ministre de l'éducation.

La séance se termine à 20h00.

Pour extrait,

Le Président,



Jean-Paul MONIN,

